



## **AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA VENTE DE FLEURS COUPÉES À L'EXCEPTION DES COMPOSITIONS FLORALES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT PIERRE POUR L'ANNÉE 2021**

Afin de satisfaire aux dispositions de l'art.L.2121-1 et L.2122-1-4 et suivant de CGPPP et d'assurer la transparence et l'égalité de traitements des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activité économique, la ville de Saint Pierre procède à une publication préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'emplacements en vue de la vente de fleurs coupées, à l'exception des compositions florales (**samedi, dimanche et jours fériés**). L'installation sera composée d'une structure qui ne reste pas sur place.

Les personnes intéressées devront proposer un emplacement et fournir les pièces listées ci-dessous :

- Une demande signée, adressée à Monsieur le Maire
- Un extrait d'inscription au registre du commerce **SIRET/K-BIS – 3 mois** et/ou **AMEXA**.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
- Une pièce d'identité (**CNI** ou **PASSEPORT**)
- Un relevé d'identité bancaire (**RIB**)
- Un justificatif d'adresse
- Le descriptif de la structure qui sera installée sur site.

**CET AVIS EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA VILLE <https://www.saintpierre.re>**

Les dossiers sont à retourner au service Occupation du Domaine Public et de la Règlementation à l'adresse suivante : **Mairie de Saint-Pierre BP 342 - 97448 Saint Pierre Cedex.**